

# Grille Tarifaire

En application de l'arrêté de la ministre des finances et de la ministre de l'environnement du 12 octobre 2022 , portant fixation des redevances d'assainissement.

## 1 - Usage Domestique : tarif progressif par tranche de consommation

En millimes

consommation	Tranche de consommation	redevances	
		variable	fixe
0-20	0-20	28	1875
21-40	0-20	53	2435
	21-40	318	
41-70	0-20	334	7620
	21-70	530	
71-100	0-70	530	14965
	71-100	877	
101-150	0-70	557	15715
	71-150	910	
>150	0-70	557	16185
	>70	1125	

## 2- Usage Touristique

En millimes

Usage Touristique	redevances	
	variable	fixe
Touristique	2002	16150

## 3- Usage Industriel ou autres activités polluantes

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	1579	16150
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le milieu naturel	1142	16150
Industriel dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1579 + (Q * 760)$	16150
Industriel et activité polluante non raccordé au réseau public d'assainissement	1144	16150

**NB** : **Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'usager dans le réseau.

#### 4- Usage Commercial ou Professionnel ou Autres

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Commercial, Professionnel et Autres non polluant dont la consommation ne dépassant pas 10 m <sup>3</sup> /trimestre	1069	16150
Commercial, Professionnel et Autres non polluant dont la consommation est supérieure à 10 m <sup>3</sup> /trimestre	1329	16150
Commercial, Professionnel et Autres dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1579 + (Q * 760)$	16150

**NB** : **Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.

## 5– Usage Administratif

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Administratif non polluant	1577	16150
Administratif dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1579 + (Q * 760)$	16150

**NB : Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.